

terre, et après que le bureau de guerre et l'amirauté eurent fait une étude approfondie de la question, car ils y étaient tous deux intéressés, l'amirauté adressa à cet égard au Gouvernement canadien certaines notes portant que, advenant qu'on établirait un service de la marine au Canada, il devrait être confié au ministère de la Marine et des Pêcheries, et cela entre autres raisons, parce qu'il existe déjà dans ce ministère un service de protection des pêcheries et une flottille qu'on pourrait considérer comme l'embryon d'une marine; au demeurant, on consulte en cela l'intérêt public et l'amirauté elle-même préfère qu'on adopte ce système. J'en conviens avec l'honorable député, et d'ailleurs, le premier ministre lui-même l'a déjà fait observer, le ministère de la Marine et des Pêcheries est déjà fort vaste, il compte nombre de services divers et il est chargé d'une forte besogne. Voilà pourquoi on a fait de ce service de la marine un département distinct et spécial, pour le moment, sous la direction du ministre de la Marine et des Pêcheries et dans ce département naval figurent les services déjà mentionnés par l'amirauté comme formant la base d'une marine de guerre, à savoir: le service de protection des pêcheries et deux ou trois autres services qui relèvent d'un département de ce genre.

M. J. D. REID: Je m'étonne que le ministre de la Milice allègue comme excuse que les autorités navales en Angleterre ont approuvé l'attitude prise par le Gouvernement quand il a décidé de confier ce service au ministère de la Marine et des Pêcheries. Pourquoi l'amirauté britannique s'y opposerait-elle? Peu lui importe le département auquel on confie ce service. Mais le ministre de la Milice dit aujourd'hui qu'il existera un département spécial pour ce service. Si ce département est entièrement séparé du ministère de la Marine et des Pêcheries, le ministre de la Milice ne pense-t-il pas qu'il aurait pu facilement réussir à en faire la gestion en centralisant dans un seul ministère toutes les affaires de la Milice?

J'ai été surpris de voir le premier ministre pousser du coude le ministre de la Milice pour qu'il se lève et réponde à cette question, au lieu de s'expliquer lui-même. Je me serais attendu à ce que le premier ministre agit ainsi. Je crois que toute l'affaire est une question de favoritisme. Le ministre de la Marine et des Pêcheries désire avoir le favoritisme de tout ce service et le premier ministre voulait supprimer au ministre de la Milice un peu de ce favoritisme et le donner au ministre de la Marine et des Pêcheries. C'est pourquoi cette administration a été placée sous la direction du département de la Marine et des Pêcheries. Il ne me semble pas que ce soit juste et j'ai entendu bien des personnes se

Sir FREDERICK BORDEN

plaindre que cela ait été fait. La population du Canada voudrait savoir du premier ministre pourquoi on a adopté ce système. On sait parfaitement que le ministre de la Marine n'est pas un homme de guerre comme le ministre actuel de la Milice et comme devront l'être tous les ministres futurs de la Marine.

Sir WILFRID LAURIER: Mon honorable ami a commencé ses observations en parlant de pots-de-vin. Il est descendu jusqu'à parler de favoritisme et j'espère qu'il finira par avoir complètement honte de lui-même. Ne peut-il pas supposer que quelquefois des hommes sont poussés par des motifs honnêtes?

M. J. D. REID: Certainement.

Sir WILFRID LAURIER: Très bien, alors pourquoi ne commence-t-il pas maintenant et ne pense-t-il pas que nous sommes dirigés dans ce cas par des motifs honnêtes? Mon honorable ami pourrait diriger ce département, le ministre qui en est chargé pourrait le faire également et il n'y a aucun motif pour que mon honorable ami soupçonne qu'une raison ait fait donner ce département à une personne plutôt qu'à une autre. Mais mon honorable ami a dans l'esprit qu'il doit y avoir des pots-de-vin et de la corruption. Je l'invite à observer le plus méticuleusement possible, je l'invite à surveiller, à guetter et à être prêt à critiquer chaque chapitre des dépenses. Je dirai seulement que les soupçons qu'il a exprimés sont absolument erronés. Il n'y a eu absolument aucun intermédiaire pour cette transaction qui a été faite simplement après un rapport de notre aviseur, le contre-amiral Kingsmill. La transaction a été faite, l'argent n'a pas été voté et quand il le sera, il passera directement d'un gouvernement à un autre et ce sera tout.

M. ARMSTRONG: Je voudrais poser quelques questions pour l'information du public. Des bruits de différente nature circulent autour de la Chambre et quelques-uns ont été publiés par les journaux. Par exemple, pendant combien de temps l'amiral Kingsmill a-t-il été employé par l'amirauté anglaise? Pourquoi a-t-il quitté sa place?

Depuis combien de temps est-il au Canada et quelle est son occupation? Quelles aptitudes générales a-t-il pour acheter des navires pour la marine? Je voudrais avoir toutes les informations que le premier ministre pourra me donner, parce qu'il s'agit d'un homme qui occupera une position importante dans ce pays, et c'est dans son intérêt et dans le nôtre que nous sachions s'il est toujours au service de l'amirauté.

Sir WILFRID LAURIER: Mon honorable ami me demande plus de renseignements que je n'ai jamais songé à en demander. Je sais que l'amiral Kingsmill